



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision de modification 1 du marché de travaux n°24119L3

Travaux divers sur ouvrages d'eau potable - Lot 3 (Mise en place d'un traitement pour l'élimination du carbone organique total (COT) sur la station de Séguinot à Nérac) - SYNDICAT EAU47, 997 Avenue du Docteur Jean-Bru, Bâtiment B, 47031 AGEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1er janvier 2026 ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

Vu la délibération n°26_030_C en date du 21 mai 2026, d'installation du Comité Syndical et des élections du Président, des Vice-Présidents territoriaux et des membres du Bureau ;

Vu la délibération n° 26_031_C en date du 21 mai 2026, de détermination de l'ordre des Vice-Présidences ;

Vu la délibération n° 26_039_C en date du 21 mai 2026 donnant délégation du Comité syndical EAU47 à la Présidente et actant la subdélégation par arrêté de la Présidente au Vice-Président du Territoire concerné, pour la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

Vu les arrêtés de la Présidente n°26_052_A à 26_059_A portant délégation de fonction aux Vice-Présidents, pour la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

Vu la décision de la Présidente du 24 juin 2024 relative à l'attribution et aux conditions du marché "Travaux divers sur ouvrages d'eau potable - Lot 3 (Mise en place d'un traitement pour l'élimination du carbone organique total (COT) sur la station de Séguinot à Nérac)" à IDE 24, 23 rue de la Zone Artisanale, 24260 LE BUGUE pour le montant d'offre contrôlé de 95.507,00 € HT soit 114.608,40 €, 20% TTC ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Q en -	-	€ 1.051,00
Travaux supplémentaires	+	€ 15.373,04
Total HT	=	€ 14.322,04
TVA	+	€ 2.864,41
TOTAL	=	€ 17.186,45

Considérant que le montant total de la modification dépasse de 15% le montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élèvent à présent à 109.829,04 € HT soit 131.794,85 €, 20% TTC ;

Considérant la motivation de la modification de travaux introduite suite à la demande de l'exploitant ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Considérant que le représentant du maître d'ouvrage Madame Geneviève LE LANNIC a donné un avis favorable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget primitif 2026 du budget annexe « Eau potable » ;

La Présidente,

Article 1er :

Approuve la modification 1 du marché "Travaux divers sur ouvrages d'eau potable - Lot 3 (Mise en place d'un traitement pour l'élimination du carbone organique total (COT) sur la station de Séguinot à Nérac)" pour le montant total en plus de 14.322,04 € HT soit 17.186,45 €, 20% TTC.

Article 2 :

Valide le financement de la modification par le crédit inscrit au budget primitif 2026 du budget annexe « Eau potable » ;

Article 3 :

Accepte de signer la présente Décision ainsi que toute pièce annexe administrative s'y rapportant ;

Article 4 :

Dit, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à AGEN, le 3 juillet 2026

Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC